

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS GRAND EST
COMPOSÉ DES COMMUNES DE CLICHY-SOUS-BOIS, COUBRON, GAGNY, GOURNAY-SUR-MARNE, LE RAINCY,
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, LIVRY-GARGAN, MONTFERMEIL, NEUILLY-PLAISANCE, NEUILLY-SUR-MARNE,
NOISY-LE-GRAND, ROSNY-SOUS-BOIS, VAUJOURS, VILLEMOMBLE

**DECISION PORTANT SIGNATURE DU MARCHÉ D'ÉTUDE PROSPECTIVE DE
DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL DU TERRITOIRE DE
CLICHY-SOUS-BOIS ET MONTFERMEIL**

Administration Générale - Décision 2016-02

Le Président de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CT2016/01/26-01 en date du 26 janvier 2016 par laquelle le Conseil de territoire a pris acte des compétences dont dispose le Président et décide de lui déléguer une partie de ses attributions,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment l'article 28,

Considérant la consultation lancée sous forme de procédure adaptée ayant pour objet une étude prospective de développement économique et commercial du territoire de Clichy-sous-Bois et Montfermeil,

Vu l'avis de publicité n° 15-171222 paru en ligne sur le BOAMP, le 10 novembre 2015,

Vu le registre de dépôt des candidatures et des offres,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu la proposition de l'entreprise **CMN PARTNERS**, située 26 Place Bellecour 69002 Lyon,

Considérant l'intérêt de l'offre retenue par le pouvoir adjudicateur pour la réalisation du présent marché,

D E C I D E

Article 1 : De signer le présent marché et toutes les pièces s'y rapportant avec l'entreprise **CMN PARTNERS**

Article 2 : Le présent marché s'élève à 55 950 €/HT soit 67 140 €/TTC.

La mission devra débuter dès réception de l'ordre de service.

Durée estimée d'exécution de la mission : 13 mois

Article 3 : Compte-rendu de la présente décision sera fait lors du prochain Conseil de territoire.

Article 4 : Un exemplaire de la présente décision sera relié au registre des délibérations territoriales.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis,
- Madame le Trésorier Principal de Montfermeil,

Le président soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte reçu
à la Préfecture le :

10 FEV. 2016

Affiché - notifié le :
Le Président,
Michel TEULET

10 FEV. 2016

Fait à Noisy-le-Grand, le 10 FEV. 2016

Le Président,

Michel TEULET



Siège social : Hôtel de Ville – Place de la Libération – 93160 NOISY-LE-GRAND

Adresse postale : 201, allée de Gagny – 93390 CLICHY-SOUS-BOIS

Tél. : 01 41 70 39 10 – Fax : 01 41 70 39 19 – e-mail : administration@cacm93.fr